

N° d'immatriculation : 01544957

N° association caritative 282305



Minority Rights Group
Rapport et états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

	Page
Sommaire	s
Référence et détails administratifs	2
Rapport du Conseil	3-11
Rapport indépendant des auditeurs	12-15
État financier consolidé des activités financières (incorporant les revenus et les comptes de dépenses)	16
Bilan consolidé	17
Bilan association caritative	18
État consolidé des flux de trésorerie 19	
Notes afférentes aux états financiers	20-32

Statut

L'organisation est une société de bienfaisance limitée par garantie, constituée le 11 février 1981 et enregistrée en tant que telle le 11 mai 1981.

Documents constitutifs

Les statuts, amendés le 14 octobre 2011, établissent les objets et les pouvoirs de l'association caritative et la manière dont elle est régie.

Résumé des pouvoirs d'investissement

Les documents constitutifs donnent à Minority Rights Group la capacité d'investir des fonds qui ne sont pas immédiatement requis par les activités de l'association caritative.

Numéro d'immatriculation 1544957

Numéro d'association 282305

Siège social et

54 Commercial Street

Adresse d'exploitation Londres E1 6LT

Officiers honoraires	Meena Varma	Présidence
	Bill Samuel	Trésorier
	Joshua Castellino	Secrétaire

Membres du Conseil

Les membres du Conseil de Gestion qui ont servi pendant l'année et jusqu'à la date du présent rapport étaient :

Tom Astor
Albert Barume (démissionné en mai 2020)
Joe Frans (élu à la présidence du comité financier et d'intérêt général mai 2020)
Françoise Hampson (démissionnée en mai 2020)
Mahdiz Keshavarz
Gay McDougall (démissionnée en mai 2020)
Willy Mutunga (démissionné en mai 2020)
George Ngwane
Bill Samuel - Trésorier
Meena Varma (élue à la présidence du Conseil en mai 2020)

Personnel principal

Joshua Castellino	Directeur exécutif/ secrétaire général
Claire Thomas	Directeur adjoint
Carl Soderbergh	Directeur de la politique et des communications
Berihu Mohammed	Directeur financier, de l'administration et des TI
Cecile Clerc	Directrice de la collecte de fonds

Banquiers

NatWest, 38 Strand, Londres, WC2H 5JB

Avocats

Bates Wells and Braithwaite, 10 Queen Street Place, Londres, ECAR 1BE

Auditeurs

Moore Kingston Smith LLP, Devonshire House, 60 Goswell Road, Londres, EC1M

7AD

Répondre à un besoin urgent

La pandémie de coronavirus et tous ses défis associés ont dominé le travail de MRG en 2020. Comme presque toutes les autres organisations dans le monde, l'impact du virus, avec les confinements, les incertitudes quant à l'exécution des tâches, ont impacté la capacité de l'association de poursuivre ses activités usuelles.

La pandémie a eu deux autres impacts spécifiques sur notre travail. Tout d'abord, il a réitéré l'appel persistant de MRG à concevoir des systèmes locaux, nationaux et mondiaux pour veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. Comme la pandémie s'est propagée dans les sociétés, les communautés avec lesquelles MRG a travaillé étaient souvent parmi les plus vulnérables de la société, [les personnes les plus susceptibles de contracter une maladie, celles qui ont le plus à perdre en raison d'un confinement barricadé, celles qui sont les plus éloignées de l'équipement ou de l'information de protection et qui sont souvent les dernières à faire la queue pour obtenir des remèdes.](#) Avec peu ou pas de réponse de nombreux autres milieux, l'organisation est devenue le point focal de leur mobilisation pour l'aide. Deuxièmement, dans de nombreuses sociétés, la stigmatisation des minorités et des peuples autochtones dans un espace civil en décroissance a augmenté de façon exponentielle le sentiment de menace pour ces communautés, des majorités, autant que de la maladie.

Bien que les confinements et les restrictions aient eu une incidence sur de nombreux aspects du fonctionnement de la MRG, la pandémie a servi de vedette en donnant aux majorités un avant-goût de l'exclusion et de la marginalisation « normales » qui sont au cœur des expériences des minorités et des Autochtones. En tant qu'organisation, nous avons été forcés de réagir de manière innovante, en orientant les programmes pour répondre aux besoins urgents avec la bénédiction des donateurs, puis en trouvant des moyens de soutenir physiquement les différents besoins des communautés. Nous avons dû être actifs dans des contextes très locaux où les vulnérabilités étaient très éprouvées, tout en défendant ces situations aux plus hauts niveaux de l'élaboration des politiques mondiales.

Le meurtre honteux de George Floyd à l'été 2020 et l'effusion mondiale de soutien à l'appel au changement structurel ont ébranlé les fondements de la société et ont eu un écho interne à MRG. Au niveau international, l'attention portée à ce meurtre, comme la pandémie, a renforcé la nécessité de notre travail de mise en lumière, de démêler et de reconstruire les sociétés pour vaincre la discrimination structurelle qui les caractérise. Pourtant, la mort a également suscité des questions internes sur MRG en tant qu'organisation, nos propres origines privilégiées, nos opérations, et l'implication de travailler dans les systèmes de bienfaisance et de donateurs structurellement injustes. Une bonne partie de l'année a été consacrée à une discussion interne visant à comprendre et à admettre les échecs passés afin de s'assurer que MRG elle-même ne fasse pas partie du problème qu'elle cherche à atténuer.

Notre mission, relancée en 2020 par le nouveau plan stratégique, demeure de sécuriser les droits des minorités et des peuples autochtones et la promotion de la coopération et de la compréhension entre les communautés. Nous y parvenons en travaillant à partir des niveaux les plus élémentaires - en soutenant les organisations à se former et à se développer, en veillant à ce que les personnes victimes de discrimination connaissent leurs droits et en veillant à ce que celles qui sont confrontées simultanément à de multiples formes de discrimination ne soient pas laissées pour compte ou mises de côté. Nous travaillons aux niveaux local, provincial et national, en veillant à ce que les décideurs connaissent et appuient le dialogue ainsi que la conception et la mise en œuvre de solutions. Lorsque des solutions sont réalisables et disponibles, mais non mises en œuvre, nous pouvons aider les communautés à intenter des poursuites ou à exercer des pressions. Nous cherchons de plus en plus à protéger et à appuyer ceux qui surveillent et combattent la haine et les discours dangereux en ligne et hors ligne. Les circonstances étranges de 2020 ont entravé l'utilisation des mobilisations internationales habituelles telles que les droits de l'homme des Nations Unies, mais nous avons continué d'appuyer les représentants des minorités et des Autochtones pour qu'ils demandent des comptes aux gouvernements et aux responsables en utilisant les médias internationaux pour faire pression en faveur d'un changement positif sur

Minority Rights Group

RAPPORT DU CONSEIL POUR L'EXERCICE CLOS LE JEUDI 31 DECEMBRE 2020

le terrain. Cette sphère internationale a pris de l'importance au fur et à mesure que de nombreux États cherchaient à restreindre l'espace civil et à limiter considérablement les libertés, surtout en cas de dissidence. Les conséquences en ont été une tendance à harceler et à menacer les partenaires et les militants, une augmentation de la surveillance, la fermeture d'organisations et la perturbation des mécanismes de financement pour limiter la capacité des sociétés civiles à surveiller les gouvernements. La montée continue des mouvements politiques « populistes », alimentée par la stigmatisation de communautés spécifiques dans une tentative de construire artificiellement des majorités écrasantes à dominer l'espace politique a présenté un défi de taille, avec de nombreux exemples de discours racistes de la part de dirigeants accompagnés de boucs émissaires des communautés minoritaires pour soulever des tensions entre ceux qui sont réputés ou artificiellement construits comme étant « différents ».

Stratégie du Minority Rights Group

Une nouvelle stratégie étant entrée en vigueur en janvier 2021, des travaux ont été entrepris tout au long de l'année pour mener à bien les consultations qui ont commencé en 2019 afin de redéfinir les priorités du groupe MRG basées sur les défis, les expériences et les points de vue de nos divers intervenants. La nouvelle stratégie est disponible sur notre site web. Au cours de la dernière année de notre stratégie 2016-2020, nous nous sommes concentrés sur :

- 1) la lutte contre la persécution religieuse et ethnique, et,
- 2) promouvoir l'inclusion des minorités et des populations autochtones dans la société et le développement durable.

Notre travail de lutte ***contre la persécution*** est devenu une priorité dans de nombreux pays, dont l'Égypte, l'Inde, l'Irak, l'Iran, le Myanmar et le Pakistan. Ces contextes à risque élevé comportaient des dangers importants pour les activistes, qui limitaient souvent notre capacité de signaler les incidents de façon complète et libre. Notre rapport sur l'Iran constitue un exemple de la façon dont, même dans de tels contextes, nous avons appuyé des processus qui surveillent et enregistrent la persécution, en travaillant de façon créative pour attirer l'attention des influenceurs et des décideurs internationaux sur cette question.

Nous avons exploré un éventail d'options et d'activités pour surveiller et documenter les discours haineux, tout en appuyant les activistes qui ont été menacés en raison de leurs activités légitimes en matière de droits de la personne. La défense des droits fonciers des peuples autochtones en Afrique a continué d'être un objectif spécifique. Les terres autochtones sont menacées de façon imminente par les activités de développement, y compris l'agriculture commerciale, mais également par la création de réserves naturelles nationales ou de parcs qui sont vendus comme des moyens d'atténuer les changements climatiques. Cette politique, dérivée des politiques coloniales de Fortress Conservation, expulse les gens de leurs maisons ancestrales au nom de la conservation, malgré les preuves que les peuples autochtones sont les meilleurs gardiens de l'environnement. Nous avons fait activement campagne pour rassembler ces preuves et montrer que le fait d'expulser les peuples autochtones de leurs terres n'est pas seulement une violation fondamentale de leurs droits. Il est également contre-productif dans la protection de l'environnement. Ce travail nous a bien positionnés à la fin de la période de la stratégie pour mettre davantage l'accent sur notre travail environnemental.

Nos activités pour promouvoir l'inclusion des minorités et des peuples autochtones à l'égalité des opportunités, et pour prospérer et contribuer à la société, ont couvert une grande partie du globe, des Roms en Serbie et en Hongrie aux travailleurs chrétiens de nettoyage au Pakistan, et couvrant une grande partie de l'Afrique de la Tunisie au Zimbabwe. Alors que les décideurs se concentraient sur les réponses à la pandémie, nous avons envisagé des occasions de promouvoir les droits des minorités et des Autochtones dans les lois et les politiques, en particulier en plaidant pour une couverture sanitaire universelle. Voici quelques faits saillants dans ce domaine :

Minority Rights Group

RAPPORT DU CONSEIL POUR L'EXERCICE CLOS LE JEUDI 31 DECEMBRE 2020

- Un jugement en Tunisie permettant à un homme de changer légalement son nom pour supprimer un mot (« Atig ») désignant l'ascendance esclavagiste.
- La nomination au Sénat du directeur du partenaire de longue date de MRG au Rwanda pour représenter la communauté Batwa.
- Projet de loi visant à modifier la troisième annexe de la Constitution ougandaise afin d'inclure le Maragoli comme l'une des communautés autochtones de l'Ouganda. Une fois adopté, il mettra fin au risque d'apatridie, répondra à la demande de citoyenneté et ouvrira des portes aux tribus exclues de l'annexe pour revendiquer leur identité.

Stratégie du Minority Rights Group

Le travail d'intervention en cas de pandémie de MRG a pris diverses formes :

- Veiller à ce que l'information de la prévention de la COVID-19 sur les mesures et la sensibilisation aux symptômes atteigne les communautés minoritaires et autochtones au moyen d'émissions de radio dans les langues minoritaires et autochtones ;
- Production de dépliants dans les langues minoritaires et autochtones qui étaient inclus dans les fournitures de secours de l'État ou des Nations Unies ou dans les trousseaux d'hygiène destinés aux familles vulnérables ;
- Enregistrement d'une chanson dans une langue autochtone par un jeune artiste populaire avec des messages clés de prévention et de sensibilisation à la COVID-19 ;
- Distribuer du savon et soutenir l'installation de stations de lavage des mains dans les communautés éloignées ;
- Distribution d'EPI aux agents sanitaires des minorités religieuses qui nettoient les services hospitaliers et les centres de quarantaine au Pakistan ;
- Soutenir les partenaires avec l'équipement, la connectivité et les données pour assurer la participation;
- - Dans quelques cas où les communautés ont déclaré avoir été « ignorées » ou discriminées dans la distribution de l'aide, en contribuant avec les donateurs ou en fournissant une aide alimentaire et du savon limités aux ménages vulnérables, y compris ceux dirigés par des minorités et des Autochtones vivant avec un handicap.

Médias internationaux

La montée de messages populistes trop simplistes liés au bouc émissaire des « autres », y compris les communautés minoritaires et autochtones, a incité MRG à intensifier ses efforts pour faire en sorte que les messages positifs au sujet des communautés minoritaires et autochtones soient largement diffusés. Voici quelques faits saillants de notre couverture médiatique en 2020 :

- [Les minorités et le changement climatique : Ce que nous devons faire pour inspirer le changement.](#) (116 millions atteints)
- [Nécrologie de Martin Short](#) (87 millions atteints)
- [Vulnérabilité des apatrides à la crise du Coronavirus](#) (43 millions atteints)
- [Les poussées de haine sur les médias sociaux pakistanais après le confinement à la suite du coronavirus](#) (28 millions atteints)
- [En Tunisie, une famille a été autorisée à changer de nom pour ne plus subir de discrimination](#) (26 millions atteints)
- [Avec "Black Lives Matter", les Yéménites noirs élèvent la voix black](#) (25 millions atteints)
- [Migration dans les marais, changements climatiques et résilience côtières : considérations relatives aux dimensions humaines pour une voie équitable vers l'avenir](#) (24 millions atteints)
- [Personne ne va pleurer pour des étrangers](#) (Réfugiés traversant la mer Méditerranée) (22 millions atteints)

Un documentaire produit par MRG [Stolen Fish](#) mettant en évidence les liens entre l'industrie de la pêche non durable en Afrique de l'ouest, les impacts sur les communautés minoritaires locales et la migration a été sélectionné pour être présenté à 23 festivals de cinéma à ce jour dans le monde entier (y compris le [Sheffield Doc](#), [dans la capitale nationale ou DCEFF Environmental Film Festival](#) et [DOCEDGE International Documentary Film Festival](#) en Nouvelle-Zélande). Le film a été choisi pour des programmes éducatifs dans les éditions locales de *One World Film Festival* et *Watch Docs Educational Programme for Schools*, donne un brillant exemple d'illustration d'agents de la migration de l'Afrique vers l'Europe. Un projet de projection du Parlement européen (avec Compassion dans l'agriculture mondiale et Miquel Urban, MPE espagnol) sera encore plus un défi en ce qui concerne le discours sur la migration vers l'Europe. Les critiques du film ont atteint des milliers de lecteurs et ont été publiées dans plus de 50 médias (dont VICE magazine et [El Pais](#)).

Minority Rights Group

RAPPORT DU CONSEIL POUR L'EXERCICE CLOS LE JEUDI 31 DECEMBRE 2020

Mobilisation internationale

La pandémie a nécessité trois réponses en termes de mobilisation internationale : réagir, s'adapter et penser à l'avenir. Voici quelques-unes des activités entreprises:

- Surveiller et présenter des preuves de l'impact particulier de la pandémie et des mesures étatiques et des réactions sociales sur les minorités ethniques, religieuses ou linguistiques et les peuples autochtones. MRG a capté la rédaction de **la note d'orientation du HCDH sur la COVID-19 et les minorités** et de la **note d'orientation du HCDH sur la COVID-19 et les peuples autochtones**.
- Des mises à jour régulières sur l'impact de la situation sur les minorités et les PI ont été soumises au RS sur le racisme, sur les questions relatives aux minorités, sur les peuples autochtones, sur la liberté de religion ou de croyance, sur les droits culturels et sur la santé en incluant un appel aux États pour protéger les droits des apatrides dans leurs réponses à la COVID-19.
- [Collaborer avec le nouveau RS sur l'esclavage](#), car son travail est pertinent pour les minorités et les peuples autochtones, y compris dans le contexte de la COVID-19.
- [S'adresser au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur la COVID-19 et les droits des minorités](#).

L'organisation s'est également adaptée aux nouvelles circonstances en développant de nouvelles voies de mobilisation et en soutenant à distance les défenseurs des droits des minorités. Antécédents de MRG en matière de facilitation des représentants des minorités et des Autochtones,

Stratégie du Minority Rights Group

les voix à l'ONU ont généralement impliqué des arrangements compliqués, coûteux et chronophages en matière de visa, de voyage et de logistique. Pas plus tard qu'en novembre 2018, notre tentative de faciliter la présentation de preuves par les communautés touchées par l'apatridie (faisant face à des difficultés de déplacement) au moyen d'une liaison vidéo ou d'une vidéo préenregistrée a été refusée. La pandémie a changé la donne en 2020 et MRG a réagi en saisissant les nouvelles occasions de participation à distance et en soumettant une série de déclarations vidéo par le personnel de MRG et ses partenaires aux événements. Parmi les interventions notables figuraient:

Notre partenaire rom *Chirikli*, dont la participation à l'examen des droits de l'homme par l'ONU en Ukraine a été facilitée en septembre et en décembre 2020. Notre partenaire kenyan OPDP a participé à une table ronde sur la situation des défenseurs des droits humains autochtones. En collaboration avec nos partenaires locaux, nous avons présenté d'autres rapports lorsque les examens ont été maintenus, comme pour l'examen de la Tunisie par la CRC, l'EPU du Rwanda et l'EPU du Liban. Nous avons également réagi à l'adoption des rapports EPU de l'Égypte et de l'Irak.

- Nous n'avons pas laissé la pandémie influencer notre appel à l'action de l'ONU sur la situation des droits de l'homme en Chine, au Sri Lanka (en février et à nouveau en juillet), dans le contexte de la situation alarmante avec la Citizenship Amendment Act en Inde et la répression du mouvement des droits de l'homme en Égypte, incluant un appel ONG pour la libération des DDH dans le pays.

- Notre rapport annuel a attiré l'attention des Nations Unies sur l'impact des technologies sur les communautés minoritaires et autochtones, y compris dans le cadre des discussions des Nations Unies sur les technologies numériques et les droits de la personne, sur l'impact des technologies sur le travail du droit, l'application de la loi, et dans le cadre d'engagements avec le RS sur le racisme. Le MRG a également discuté avec le nouveau RS sur les peuples autochtones de la question de la « conservation des forteresses ».

MRG a activement plaidé pour le maintien du fonctionnement du système de protection des droits de la personne tout au long de la pandémie afin d'éviter les lacunes en matière de protection pour les plus vulnérables, et a participé aux réflexions institutionnelles sur les pratiques de participation à distance qui pourraient être maintenues après la pandémie pour faciliter les défenseurs des droits des minorités et des Autochtones, qui pourraient ne pas avoir accès à Genève ou à New York. À cet égard, MRG:

- A préconisé la poursuite active des travaux de pactes conventionnels.

Minority Rights Group

RAPPORT DU CONSEIL POUR L'EXERCICE CLOS LE JEUDI 31 DECEMBRE 2020

- Collaboration avec le Secrétariat du CERD, aux côtés de partenaires, pour la poursuite de ses travaux malgré la pandémie.
- A collaboré avec le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités et a réfléchi à la question de savoir si le Forum devrait avoir lieu et quelle forme il pourrait prendre.
- Nous avons préconisé des changements longtemps attendus, y compris des possibilités permanentes de participation à distance, qui pourraient rendre le Forum plus inclusif à l'avenir.
- Avant le début de la pandémie, au début de 2020, MRG a facilité la participation d'une délégation tunisienne à la vérification de la Tunisie par le Comité des droits de l'homme.

La réponse internationale au meurtre de George Floyd a donné lieu à une campagne mondiale pour dénoncer le racisme systémique dans l'application de la loi et au-delà du mouvement *#BlackLivesMatter*. MRG a soutenu l'appel de l'ACLU et d'autres parties à une forte réaction (dans cette lettre et dans cette déclaration) du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et est intervenu lors du débat d'urgence organisé à l'ONU ainsi que lors du débat général sur la discrimination raciale. Nous nous sommes joints à d'autres pour demander à l'ONU de faire progresser la résolution sur le racisme systémique contre les personnes d'ascendance africaine dans l'application de la loi (par cette lettre et par cette déclaration).

Levée de fonds

Malgré les défis de la pandémie, nous avons continué de lever des fonds avec succès pour que le financement des projets atteigne 108 % de notre objectif de rentabilité, malgré le travail considérable de mobilisation des donateurs et de reformulation des plans de travail pour réorienter le financement existant afin de répondre aux besoins urgents des communautés. Malgré ce succès global, la difficulté à lever des fonds de contrepartie lorsque les donateurs en ont besoin demeure un défi. Nous avons réalisé deux appels réussis, un appel BBC Radio 4 présenté par l'acteur Joseph Paterson, qui a également participé à des événements en ligne et le soutien des médias sociaux du travail de MRG; et un appel lié à la COVID-19 sur notre site web. Au cours de l'année, nous avons également travaillé activement avec deux de nos principaux donateurs statutaires pour façonner leur vision du monde du point de vue des minorités et des Autochtones en ce qui concerne l'influence sur leurs priorités de développement et l'élaboration active d'interventions et de réponses pour accroître la portée et l'impact de notre travail grâce à leurs bonnes positions.

MRG est extrêmement reconnaissante du soutien financier reçu de la part d'une grande variété de commanditaires de fonds et d'intervenants au cours de l'année, y compris la Fiducie caritative Eleanor Rathbone, la Fiducie Ericson, la Fiducie Blanes et la Fiducie caritative Sylvia Adams, entre autres. Nous aimerions également profiter de l'occasion pour remercier toutes les personnes qui ont généreusement répondu aux deux appels que nous avons lancés en 2020, ainsi que Dorsey & Whitney s.r.l. pour leur soutien à notre

travail de contentieux stratégique. Tous nos donateurs statutaires, y compris Irish Aid, le ministère finlandais des Affaires étrangères, UKAidDirect et l'UE, ont joué un rôle essentiel en nous permettant d'adapter notre travail pour répondre à l'impact de la COVID-19 sur les communautés avec lesquelles nous travaillons. Nous sommes également très reconnaissants à l'Agence suédoise de coopération au développement international et au ministère norvégien des Affaires étrangères pour leur soutien financier de longue date et leur engagement envers notre travail. Leurs subventions, en particulier, fournissent l'essentiel du financement nécessaire pour cofinancer notre vaste portefeuille de projets, les ONG locales et les partenaires, et pour soutenir MRG et ses objectifs stratégiques. Leur soutien a joué un rôle essentiel cette année en particulier en nous permettant de répondre rapidement et efficacement aux défis liés à la COVID-19.

Mesurer le succès et l'impact

Le travail de MRG veille principalement à garantir l'implémentation du respect des droits de l'homme par l'éducation, la promotion et l'habilitation du public, ces types de tâches sont largement reconnues comme difficiles à mesurer et à évaluer. Les processus complexes de changement social, et en particulier les changements d'attitude et de comportement, sont notoirement difficiles à résumer dans un bref rapport quantitatif. MRG a néanmoins continué de trouver des moyens d'évaluer et de fournir des rapports sur son travail, et l'association bénéficie d'une bonne réputation au sein des organisations de défense des droits de l'homme pour les évaluations et la transparence de ses rapports. Tous nos principaux programmes sont évalués de manière indépendante lorsqu'ils sont complétés par les évaluations rendues publiques sur notre site web.

Minority Rights Group

RAPPORT DU CONSEIL POUR L'EXERCICE CLOS LE JEUDI 31 DECEMBRE 2020

Gestion, gouvernance et structure du Minority Rights Group

Le MRG est une société de bienfaisance limitée par garantie et qui est régie par ses statuts. L'organisation fonctionne avec un conseil d'administration international qui se réunit deux fois par an. MRG a un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (CESNU) et celui d'observateur avec la Commission africaine pour les droits de l'homme et des peuples.

Le Conseil de MRG est présidé par Meen Varma. Les membres du conseil incluent des personnes de différentes régions du monde et des membres des communautés minoritaires et des populations autochtones. En raison de la couverture internationale et de la vaste circonscription, les membres du conseil ne représentent aucune communauté spécifique mais ils veillent plutôt à ce que MRG traite de tous les droits des minorités et des peuples autochtones et de leurs problèmes dans le monde. Les membres de l'association caritative garantissent de contribuer un montant ne dépassant pas 10 £ des actifs de l'association caritative en cas de dissolution. Le nombre total de telles garanties au 31 décembre 2020 était de 7. Les membres du conseil sont des membres de l'association caritative mais ils n'ont que des droits de vote.

Un tiers des membres du conseil partent chaque année, tour à tour (mais ils peuvent être réélus). Les membres du conseil ont généralement un mandat de 6 années consécutives au maximum (ou 8 dans les cas des officiers). Alors que les membres du conseil quittent leurs fonctions, des nouveaux membres sont identifiés pour leurs compétences particulières, ou parce qu'ils bénéficient d'une expérience et d'une expertise utiles pour l'association caritative. Les nouveaux membres du Conseil sont invités à visiter les bureaux de MRG pour des séances d'information avec le personnel dans le cadre du processus d'intégration, et ils reçoivent les documents pertinents et l'accès à l'information sur la gouvernance et le travail de l'organisme de bienfaisance. Le conseil décide du budget de l'association, il approuve les comptes, désigne les auditeurs, et définit la direction stratégique de MRG. Il surveille et garantit que les mesures de contrôle adéquates, contre des risques majeurs, sont en place. Le conseil a un sous-comité (le comité financier et d'intérêt général) qui se réunit généralement deux fois par an au minimum pour garantir le contrôle approprié des procédures et processus financiers de MRG. Le sous-comité gère également les problèmes de propriété, de gestion du risque et de personnel.

La gestion de la charité au quotidien revient à l'équipe dirigeante composée de 9 personnes expérimentées, dirigées par le directeur exécutif qui doit rendre des comptes au conseil. Pour être plus proche de ses partenaires locaux, MRG a deux bureaux régionaux : Minority Rights Group Afrique (en Ouganda) et Minority Rights Group Europe (en Hongrie). Une autre entité de MRG a été établie en Belgique en 2018. Nous avons du personnel dans les pays où des programmes sont mis en œuvre, notamment en Tunisie, au Pakistan, en Thaïlande et au Kenya, dans des endroits stratégiques comme Genève, et nous collaborons avec des organismes de bienfaisance aux vues similaires pour échanger de l'information et atteindre des objectifs communs.

MRG respecte les conseils d'intérêt public de la Commission caritative en informant les administrateurs et le Conseil international de MRG de leurs devoirs. L'intégralité de notre opération est sujette à un passage en revue et est contestée pour veiller à ce que le public bénéficie des aspects de nos objectifs de bienfaisance.

Passage en revue des risques pour l'association caritative 2020

Le Conseil et le Comité financier et d'intérêt général de MRG évaluent régulièrement les risques auxquels l'association est exposée. Plus de 20 secteurs de risque sont identifiés et évalués en fonction de leur probabilité et de leur incidence, et des renseignements détaillés et des mesures d'atténuation sont examinés, discutés et confirmés. La place réduite des organisations de société civile et le développement de l'impunité des actions des états signalent clairement le climat de risque dans lequel MRG opère. Parmi les plus hauts risques pour MRG on continue de recenser le risque pour le personnel et les biens dans les pays affectés par l'insécurité, ou des conflits ou des risques politiques pour les projets dans les pays (par ex. harcèlement ou interférence des autorités). MRG a un plan de continuité des activités qui a été partiellement activé en raison de la pandémie de coronavirus au début de 2020. Bien que la pandémie ait nécessité des ajustements aux activités et aux façons de travailler, elle n'a pas empêché la poursuite du travail réussi pour faire progresser notre mission. L'association a pris des mesures pour évaluer

Minority Rights Group

RAPPORT DU CONSEIL POUR L'EXERCICE CLOS LE JEUDI 31 DECEMBRE 2020

chaque risque, chercher des mesures actives pour les atténuer, et pour vérifier les deux facteurs substantiels et notre évaluation de chaque risque.

Les facteurs de risque spécifiques identifiés pendant la période incluent :

1. Des menaces continues pour la sécurité dans plusieurs pays de projets où des conflits subsistent, y compris des menaces grandissantes pour l'espace civil : Pratiquement tous les pays de la région MENA ont été touchés par des repressions or obstructions. Des mesures appropriées ont été prises le cas échéant pour protéger le personnel, les projets et les partenaires, suite à la politique de sécurité existante de MRG.
2. Pendant la période de COVID-19, nous avons respecté les restrictions en matière de confinement et de déplacements, de réunions et d'événements. La plupart des employés ont travaillé à domicile pendant la majeure partie de la période allant de mars 2020 à décembre 2020. La gestion à distance et la surveillance des activités des partenaires sont devenues la norme grâce à l'utilisation accrue des salles de réunion et d'événements en ligne. Les partenaires opérant dans des régions éloignées avec une connectivité médiocre ou intermittente, des coupures de courant fréquentes et/ou des régimes de données coûteux ou taxés ont rencontré des difficultés particulières dans les nouvelles circonstances. La capacité des gouvernements à désactiver les connexions Internet et téléphoniques pendant les périodes de turbulence (p. ex., en Éthiopie en 2020) demeure une préoccupation constante, les activistes étant obligés de trouver des moyens de contourner ces mesures avec des niveaux de succès mitigés.

Plans pour les périodes futures

Une nouvelle période stratégique pour MRG a commencé en janvier 2021. Nous cherchons à améliorer notre approche dans la mise en œuvre de changements positifs durables pour les communautés minoritaires, en proposant d'accroître le travail sur la justice climatique et les questions environnementales lorsque cela relève des questions relatives aux droits des minorités ou des Autochtones. Nous poursuivons également des plans pour développer l'organisation en réponse aux niveaux de besoins non satisfaits de notre soutien, de notre expertise et de nos connaissances à l'échelle mondiale.

Remerciements

MRG remercie tous les partenaires et activistes qui ont collaboré avec nous en 2020, dont un grand nombre travaille dans des conditions de sécurité difficiles. Nous remercions également les décideurs, aussi bien au niveau local que national et international, qui ont écouté les points de vue et les préoccupations des minorités et des populations autochtones, et qui ont également agité ; toutes les personnes qui ont parlé du sujet dans la presse et les médias, que ce soit dans la presse écrite, la télévision ou sur Internet - et, enfin, tous les donateurs - individus et institutions - qui ont fourni un soutien financier, sans lequel ce travail important n'aurait pas pu avoir lieu.

MRG a bénéficié du soutien de plus de 30 stagiaires temporaires qui ont aidé au travail de l'association en donnant leur temps et leurs compétences tout au long de 2020. Ce don de temps de travail, que ce soit par des placements financés, dans le cadre d'un cours ou offert gratuitement, a été inestimable pour MRG et est très apprécié. Nous sommes conscients que le recours à des stagiaires non rémunérés peut renforcer les restrictions à l'accès aux possibilités pour ceux qui peuvent se permettre de travailler sans rémunération pour acquérir de l'expérience, nous pouvons confirmer que nous n'utilisons jamais de stagiaires non rémunérés à temps plein et nous examinons notre utilisation générale des stagiaires non rémunérés, surtout lorsqu'il ne s'agit pas d'un stage dans le cadre d'un programme d'études.

Passage en revue financier

Au cours de l'année sous revue, le revenu de MRG a augmenté de 59 %, passant de 2,9 millions de livres sterling (2019) à 4,6 millions de livres sterling, entièrement grâce à l'augmentation des revenus restreints au cours de l'année. Les dépenses totales ont également augmenté de 41%, passant de 3,0 à 4,3 millions de livres, reflétant la forte augmentation de nos activités caritatives. L'excédent global de 310K £ pour l'exercice est l'effet combiné d'un excédent de 222K £ dans les activités affectées et 88K £ dans les activités non affectées. Par conséquent, les réserves du Groupe, y compris les gains/pertes latents sur les investissements et les opérations de change, ont augmenté respectivement de 310 milliers de livres sterling, passant de 850 milliers de livres sterling en 2019 à un peu moins de 1,17 million de livres sterling. Les finances du Groupe sont donc en bonne position maintenant et à l'avenir.

Minority Rights Group

RAPPORT DU CONSEIL POUR L'EXERCICE CLOS LE JEUDI 31 DECEMBRE 2020

Malgré la COVID-19 et les effets négatifs qu'elle aurait pu avoir sur nos finances, le groupe et ses partenaires à l'échelle mondiale se sont révélés assez forts et résilients pour continuer à travailler et à offrir nos activités de bienfaisance à un niveau plus élevé que jamais. Notre situation de trésorerie au cours de l'année a également été solide. Cela est dû en grande partie à nos bailleurs de fonds de base de longue date, l'Asdi et le MFA norvégien, qui ont décidé de nous verser les subventions de base en deux versements six mois à l'avance plutôt qu'en un seul versement au milieu de l'année.

Politique des réserves

La politique est examinée chaque année par le Conseil, et un tel examen a été effectué en 2021. Le Conseil s'est engagé à assurer la continuité des opérations en cas de perte temporaire de financement, à fournir une marge de manœuvre suffisante pour amortir les effets potentiels des difficultés temporaires de trésorerie et à couvrir les dépenses imprévues si et quand elles surviennent. MRG vise donc un niveau de réserves non restreintes suffisant pour couvrir les coûts essentiels de projet et de fonctionnement de base pour une période allant jusqu'à 6 mois à tout moment. Étant donné que les coûts de gestion, de soutien et de frais généraux de MRG sont toujours estimés à 450 000 £ par an, l'objectif de la politique de réserve générale (sans restriction) demeure à 225 000 £. Toutefois, compte tenu de l'aggravation/de la remise en question du climat politique dans certaines des régions/pays/régions où MRG exerce ses activités, le Conseil examine actuellement les options de l'Organisme en ce qui concerne sa politique sur les réserves pour éventualités désignées ou particulières.

Performance et politique d'investissement

Pour le niveau d'investissement et avoir des fonds excédentaires disponibles, l'association caritative cherche à garantir un retour maximal pour un risque minimal, et un niveau approprié de liquidités. Dans le cadre de ces objectifs, les fonds excédentaires ont été investis dans deux fonds bien cotés, et basés sur des unités, pour limiter les risques et fournir une bonne liquidité, et tous les revenus des investissements ont été réinvestis. La valeur de marché du portefeuille d'investissement de l'association caritative, au 31 décembre 2018, se monte à tout juste 265 034 £.

Politique relative au versement de subventions

Les fonds sont fournis aux partenaires pour des activités jointes dont des événements, de la recherche, des publications, des plaidoiries nationales et internationales, les traductions et d'autres activités appartenant à notre mandat et dans le cadre de nos projets de bienfaisance. Le décaissement de ces fonds est régi par les contrats qui précisent les tâches à effectuer par le partenaire, leurs demandes de rapports, les délais de réalisation des tâches et le calendrier des déboursements pour les tranches de fonds. Par ailleurs, MRG offre occasionnellement des petites subventions d'investissement pour l'équipement informatique, dans le cadre de certains de ses programmes. Pour ses subventions, les partenaires doivent fournir une explication concernant l'utilisation de l'équipement ainsi que les copies des factures pour confirmer que les fonds ont bien été utilisés aux fins indiquées.

Mention de responsabilité du Conseil de gestion

Il incombe au Conseil (qui sont aussi les directeurs de Minority Rights Group aux fins du droit des entreprises) de préparer un rapport et les états financiers conformément aux lois applicables et aux pratiques comptables généralement reconnues au Royaume-Uni applicables pour cette période. Lors de la préparation des états financiers, le Conseil doit :

- sélectionner des politiques comptables appropriées et les appliquer de manière cohérente ;
- observer les méthodes et principes des PR des associations caritatives ;

Minority Rights Group

RAPPORT DU CONSEIL POUR L'EXERCICE CLOS LE JEUDI 31 DECEMBRE 2020

- porter des jugements et faire des estimations qui sont raisonnables et prudents ;
- déclarer si des pratiques comptables applicables, dont FRS 102, ont été respectées, et que tout écart matériel est divulgué et expliqué dans l'état financier ;
- déclarer si des pratiques comptables applicables, dont FRS 102, ont été respectées, et que tout écart matériel est divulgué et expliqué dans les états financiers ;
- déclarer si une PR est applicable et a été respectée, et que tout écart matériel est divulgué et expliqué dans les états financiers ;
- préparer les états financiers sur la base du principe de continuité d'exploitation, à moins qu'il ne convienne pas de supposer que l'association continuera son activité.
- Les états sont conformes à la loi britannique de 2006 sur les sociétés.

Le Conseil doit préserver les biens de l'association caritative et doit par conséquent prendre toutes les mesures raisonnables pour prévenir et détecter une fraude ou d'autres irrégularités. Selon les informations dont dispose le Conseil : les auditeurs de l'association sont informés de toutes les informations d'audit pertinentes ; et le Conseil a pris toutes les mesures nécessaires pour connaître toutes les informations d'audit pertinentes, et établir que les auditeurs sont au courant de ces informations.

Le Conseil est responsable de la tenue et de l'intégrité des informations financières et d'entreprises présentes dans le site Web de l'association. La loi britannique qui gouverne la préparation et la diffusion des états financiers peut différer de la législation dans d'autres juridictions.

Politique de rémunération

Les principes directeurs de la politique de rémunération de l'association caritative sont les suivants :

- Garantir l'accomplissement des objectifs de l'association ;
- Attirer et retenir une main-d'œuvre motivée qui a les compétences et l'expertise nécessaires ;
- La rémunération doit être équitable et cohérent dans toute l'association ;
- Doit prendre en compte les objectifs, les buts et les valeurs de l'association caritative ;
- Garantir que les niveaux de salaires et les augmentations sont adéquats.

Rémunération des cadres supérieurs

En ce qui concerne la rémunération des cadres supérieurs de l'association caritative, cette dernière prend en considération l'impact potentiel des structures et niveaux de rémunération des cadres supérieurs sur la main-d'œuvre globale de l'association, et elle prend en compte les principes supplémentaires suivants :

- S'assurer que l'association caritative puisse accéder aux types de capacités, aux expériences et aux compétences nécessaires pour ses dirigeants opérant dans un environnement international, l'étendue particulière de ces rôles dans l'association et le lien avec la paie ;
- La nature de l'offre d'emploi plus étendue faite aux cadres supérieurs, où la paie est une partie de l'ensemble qui inclut le développement personnel, l'épanouissement personnel et l'association avec le bénéfice public fourni. L'association caritative reconnaît qu'il est parfois possible d'attirer des cadres supérieurs à des taux moindres que dans les secteurs publics ou privés.

Conformément aux recommandations de l'enquête de NCVO (plateforme nationale des ONG anglaises) sur la rémunération des cadres supérieurs publiée en avril 2014, l'association caritative a décidé de divulguer la rémunération de tout le personnel qui a gagné plus de 50 000 £ par an (au pro rata). Cela concerne actuellement le directeur exécutif et le directeur adjoint.

La rémunération pour l'exercice clos le jeudi 31 décembre 2020 inclut le salaire et les contributions à la caisse de retraite. Aucun autre avantage pécuniaire n'est donné au personnel de l'association caritative.

Rapport des auditeurs indépendants aux membres du Minority Rights Group

Opinion

Nous avons audité les états financiers de Minority Rights Group (la « société ») pour l'exercice clos le jeudi 31 décembre 2020, qui inclut la déclaration des activités financières du groupe, les bilans, l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes des états financiers, dont un résumé des politiques comptables significatives. Le cadre d'information financière qui a été appliqué dans leur préparation est la loi applicable et les normes comptables du Royaume-Uni, y compris FRS 102 « The Financial Reporting Standard Applicable in the UK and Ireland » (United Kingdom Generally Accepted Accounting Practice).

Il est de notre avis que les états financiers :

- donnent une représentation fidèle et honnête de la situation des affaires de la société de bienfaisance au jeudi 31 décembre 2020, ainsi que des ressources de l'exercice du groupe et leur application, dont les revenus et les dépenses, pour l'exercice clos ;
- ont été préparés conformément aux pratiques comptables généralement reconnues au Royaume-Uni ; et
- ont été préparés conformément aux exigences de la loi britannique de 2006 sur les sociétés.

Fondement de notre opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux pratiques internationales d'audit (Royaume-Uni) (International Standard on Auditing (UK)) et les lois applicables. Selon ces pratiques, nos responsabilités doivent être décrites dans les responsabilités de l'auditeur pour l'audit de la section des états financiers de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société de bienfaisance, conformément aux exigences éthiques pertinentes pour notre audit des états financiers au Royaume-Uni, dont la norme éthique du FRC. Nous avons également satisfait nos autres responsabilités éthiques, conformément à ces exigences. Nous croyons que les preuves de l'audit que nous avons obtenues suffisent et qu'elles conviennent au fondement de notre opinion.

Conclusions concernant la société en activité

Lors de l'audit des états financiers, nous avons conclu que les administrateurs utilisent le principe de continuité d'exploitation dans la préparation si les états financiers conviennent.

D'après les travaux que nous avons effectués, nous n'avons relevé aucune incertitude importante concernant des événements ou des conditions qui, individuellement ou collectivement, peuvent jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre ses activités pendant une période d'au moins douze mois à compter de l'autorisation d'émission des états financiers.

Nos responsabilités et celles des administrateurs en ce qui concerne la continuité des activités sont décrites dans les sections pertinentes du présent rapport.

Autres informations

Les autres informations comprennent les informations incluses dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport d'auditeur. Les administrateurs sont responsables des autres informations. Notre opinion concernant les états financiers ne couvre pas les autres informations, sauf dans la mesure où cela est explicitement indiqué dans notre rapport, nous n'émettons aucune forme de garantie à cet égard.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, il nous incombe de lire les autres informations, et dans ce cas, d'évaluer si les autres informations ne correspondent pas aux états financiers ou aux informations tirées

de l'audit, ou qui sembleraient significativement inexact. Si nous identifions des inexacitudes importantes ou des incohérences matérielles, nous devons déterminer si les états financiers contiennent des incohérences matérielles ou des inexacitudes concernant les autres informations. Si, sur la base du travail effectué, nous tirons une conclusion d'inexactitude importante des autres informations, nous devons signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à ce propos.

Rapport des auditeurs indépendants aux membres du Minority Rights Group

Opinions sur d'autres sujets prescrits par la loi britannique de 2006 sur les sociétés

D'après les travaux effectués dans le cadre de l'audit, nous sommes d'avis que :

- les informations remises dans le rapport annuel des administrateurs pour l'exercice associé aux états financiers préparés sont cohérentes avec les états financiers ; et
- le rapport annuel des administrateurs a été préparé conformément aux exigences juridiques applicables.

Sujets sur lesquels un rapport est requis par exception

Au vu des connaissances et de la compréhension de la société de bienfaisance et de son environnement durant l'audit, nous n'avons pas identifié d'inexactitudes importantes dans le rapport annuel des administrateurs.

Nous n'avons rien à signaler au sujet des questions suivantes pour lesquelles la loi britannique de 2006 sur les sociétés nous demande d'effectuer un rapport si jamais, d'après nous :

- la société n'a pas tenu de registres comptables adéquats et suffisants, ou des retours pertinents pour notre audit, des filiales que nous n'avons pas visitées, n'ont pas été reçus ; ou
- les états financiers ne concordent pas avec les retours et registres comptables ; ou
- certaines divulgations de la rémunération des administrateurs précisée par la loi ne sont pas faites ; ou
- nous n'avons pas reçu toutes les informations ni les explications nécessaires pour notre audit ; ou
- les administrateurs ne sont pas autorisés à préparer les états financiers conformément au régime des petites entreprises et ils profitent de l'exemption des petites sociétés pour la préparation d'un rapport annuel des administrateurs et la préparation du rapport stratégique.

Responsabilités des administrateurs

Comme indiqué plus en détail dans la déclaration de responsabilité des administrateurs à la page X, les administrateurs (qui sont aussi directeurs de la société de bienfaisance aux fins du droit des entreprises) sont responsables de la préparation des états financiers et ils doivent être sûrs de donner une perspective juste et honnête, et ils sont responsables du contrôle interne comme ils l'estiment nécessaire, pour faciliter la préparation d'états financiers qui ne contiennent aucune inexactitude, causée par une fraude ou une erreur.

Lors de la préparation des états financiers, les administrateurs ont pour responsabilité d'évaluer la capacité de la société de bienfaisance de poursuivre son activité, en déclarant, le cas échéant, les questions relatives à l'activité et ils doivent employer le principe de continuité d'exploitation à moins que les administrateurs ne décident de liquider le groupe ou la société de bienfaisance mère, ou d'arrêter ses opérations, ou bien s'ils n'ont pas d'autres alternatives que d'arrêter.

Responsabilités de l'auditeur en ce qui concerne l'audit des états financiers

Notre objectif est de veiller à ce que les états financiers dans leur globalité ne contiennent aucune inexactitude matérielle, par fraude ou erreur, et d'émettre un rapport de l'auditeur qui inclut notre opinion. Une garantie raisonnable est un haut niveau de garantie, mais ce n'est toutefois pas une garantie que l'audit est effectué conformément à l'ISA (Royaume-Uni) et qu'une inexactitude matérielle sera toujours détectée, si elle est bien là. Des inexactitudes peuvent survenir à la suite d'une fraude ou d'une erreur, et elles sont jugées importantes si individuellement, ou dans leur intégralité, elles peuvent influencer les décisions économiques des utilisateurs, sur la base de ces états financiers.

Les irrégularités, y compris la fraude, sont des cas de non-conformité aux lois et aux règlements. Nous concevons des procédures conformes à nos responsabilités, décrites ci-dessus, pour détecter les inexactitudes importantes en ce qui concerne les irrégularités, y compris la fraude. La mesure dans laquelle nos procédures sont capables de détecter les irrégularités, y compris les fraudes, est détaillée ci-dessous.

Explication de la mesure dans laquelle la vérification a été jugée capable de détecter les irrégularités, y compris la fraude.

Les objectifs de notre vérification à l'égard de la fraude sont les suivants : déterminer et évaluer les risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers en raison de la fraude; obtenir des éléments probants appropriés en ce qui concerne les risques d'inexactitudes importantes en raison de la fraude; en concevant et en mettant en œuvre des réponses appropriées,

Rapport des auditeurs indépendants aux membres du Minority Rights Group

les risques évalués; et de réagir de façon appropriée aux cas de fraude ou de fraude présumée relevés au cours de l'audit. Cependant, la responsabilité première de la prévention et de la détection de la fraude incombe à la fois à la direction et à ceux qui sont chargés de la gouvernance de la société de bienfaisance. Nous avons adopté l'approche suivante :

- Nous avons obtenu une compréhension des exigences légales et réglementaires applicables à l'entreprise et nous avons considéré que les plus importantes sont la Companies Act 2006, la Charities Act 2011, Normes d'information financière du Royaume-Uni établies par le Financial Reporting Council et la législation fiscale du Royaume-Uni.
- Nous avons obtenu une compréhension de la façon dont la société de bienfaisance se conforme à ces exigences au moyen de discussions avec la direction et les responsables de la gouvernance.
- Nous avons évalué le risque d'inexactitudes importantes dans les états financiers, y compris le risque d'inexactitudes importantes en raison de la fraude et de la façon dont elle pourrait se produire, en tenant des discussions avec la direction et les responsables de la gouvernance.
- Nous nous sommes informés auprès de la direction et des responsables de la gouvernance de tout cas connu de non-conformité ou de non-conformité présumée aux lois et aux règlements.

Basé sur cette compréhension, nous avons conçu des procédures de vérification appropriées pour identifier les cas de non-conformité aux lois et aux règlements. Cela comprenait des demandes de renseignements à la direction et aux personnes en charge de la gouvernance et l'obtention de preuves corroborantes supplémentaires au besoin.

Dans le cadre de l'audit conforme à ISA (Royaume-Uni), nous faisons preuve de jugement et conservons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. De même, nous ;

- Identifions et évaluons les risques d'une inexactitude matérielle des états financiers, par fraude ou par erreur, concevons et effectuons des procédures d'audit qui répondent à ces risques, et nous obtenons une preuve que cela suffit et convient pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude importante à la suite d'une fraude est plus élevé que suite à une erreur puisque la fraude peut impliquer un complot, de forger, d'effectuer des omissions intentionnelles, des fausses déclarations, ou de contourner des contrôles internes.
- Obtenir une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit dans le but de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas afin d'exprimer une opinion en ce qui concerne l'efficacité du contrôle interne de la société de bienfaisance.
- Évaluer l'adéquation des politiques comptables employées et le caractère raisonnable des estimations comptables et les divulgations associées faites par les administrateurs.
- Conclure du caractère approprié de l'utilisation, par les administrateurs, du principe de la continuité d'exploitation et, sur la base des preuves de l'audit obtenues, s'il existe une incertitude significative en ce qui concerne des événements ou des situations susceptibles de jeter le doute sur la capacité de la société de bienfaisance mère et du groupe de continuer son activité. Si nous concluons qu'une

incertitude matérielle existe, nous devons attirer l'attention, dans notre rapport d'auditeur, sur les divulgations associées dans les états financiers, ou, si ces divulgations ne conviennent pas, modifier notre opinion. Nos conclusions se fondent sur les preuves puisées de l'audit jusqu'à la date du rapport de l'auditeur. Toutefois, les situations ou des événements futurs peuvent faire que la société de bienfaisance cesse son activité.

- Evaluer la présentation globale, la structure et le contenu des états financiers, dont les divulgations, et si les états financiers représentent les événements et transactions sous-jacentes d'une manière qui produit une représentation juste et honnête.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance concernant, notamment, l'étendue visée et le calendrier de l'audit ainsi que les résultats significatifs de l'audit, y compris des manquements importants en matière de contrôle interne que nous aurions identifiés durant l'audit.

Rapport des auditeurs indépendants aux membres du Minority Rights Group

Utilisation de notre rapport

Ce rapport est uniquement fait pour les membres de la société de bienfaisance, en qualité d'organe, conformément au Chapitre 3 de la Partie 16 de la loi britannique de 2006 sur les sociétés. Notre audit a été effectué pour les administrateurs et les membres de la société concernant des questions que nous devons aborder dans le cadre d'un rapport d'audit, et rien que ce soit d'autre. Dans la pleine mesure permise par la loi, nous n'acceptons pas, ni n'endossons aucune responsabilité envers quelque partie que ce soit, à l'exception de la société de bienfaisance, ses membres, en qualité d'organe, et les administrateurs de l'association caritative, en qualité d'organe, en ce qui concerne notre travail d'audit, pour ce rapport, ou pour l'opinion que nous en avons formé.

Neil Finlayson (Auditeur senior légal)
pour le compte de et au nom de Moore Kingston Smith LLP, Auditeur légal

Devonshire House
60 Goswell Road
Londres
EC1M 7AD

Date

Minority Rights Group (à responsabilité limitée par garantie)
État des activités financières du groupe et de l'association*
(y compris les comptes de revenus et dépenses)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

		2020			2019		
	Note	Affectés	Exclus	Total	Affectés	Exclus	Total
		£	£	£	£	£	£
Revenus de:							
Dons et legs	2	-	802 555	802 555	-	1 137 290	1 137 290
Revenu des investissements		-	7 679	7 679	-	9 516	9 516
Transfert entre fonds		-	-	-	-	-	-
Défense et projets		3 761 882	-	3 761 882	1 725 565	-	1 725 565
Politique et publications		-	6 566	6 566	-	14 527	14 527
Autres		-	5 264	5 264	-	16 681	16 681
Total	15/2	3 761 882	822 064	4 583 946	1 725 565	1 178 015	2 903 580
Dépenses pour:							
Collecte de fonds	3	-	156 918	156 918	-	167 815	167 815
Défense et projets	3	3 556 047	424 259	3 980 306	2 407 510	342 197	2 749 707
Politique et publications	3	-	136 465	136 465	-	128 850	128 850
Total	15/3	3 556 047	717 642	4 273 690	2 407 510	638 862	3 046 372
Résultat net/(dépenses)		205 835	104 421	310 256	(681 944)	539 153	(142 792)
Gains/pertes non réalisés sur placements	8	-	(29 302)	(29 302)	-	37 305	37 305
Gains latents sur les transactions de change		28 896	-	28 896	(52 329)	-	(52 329)
Transfert entre fonds		328 728	(328 728)	-	316 723	(316 723)	-
Mouvement net des fonds		563 459	(253 608)	309 850	(417 550)	259 735	(157 816)
Rapprochement des fonds:							
Fonds au début de l'exercice		312 654	545 465	858 118	730 204	285 730	1 015 934
Fonds à la fin de l'exercice	15	876 112	291 856	1 167 968	312 654	545 465	858 118

* * étant une consolidation de l'association caritative du R.-U. et celle de Hongrie, conformément à FRS 102.

Tous les résultats ci-dessus proviennent d'activités continues. Il n'y a pas eu d'autres gains ou pertes comptabilisés, autres que ceux mentionnés ci-dessus. Les mouvements de fonds sont indiqués à la note 15 des états financiers.

N° d'immatriculation 1544957

N° association caritative 282305

Minority Rights Group (à responsabilité limitée par garantie)
Bilan du groupe

Au 31 décembre 2020

	Note	£	2020 £	2019 £
Immobilisations				
Actif corporel	7		19 533	9 785
Investissements	8		265 034	<u>286 656</u>
			284 567	296 441
Actifs à court terme				
Débiteurs	9	441 350		148 677
Banque et caisse		989 512		<u>787 810</u>
		1 430 862		936 487
Créditeurs : montants dus dans 1 an	10a	(478 487)		<u>(292 112)</u>
Fonds de roulement			952 375	<u>644 375</u>
Prévoyance retraite	10b		68 973	<u>82 697</u>
Actif net	11		1 167 968	<u>858 118</u>
Fonds	15			
Fonds affectés				
Excédentaires			876 112	312 654
Dons exclus de la contingence				
Prévoyance retraite			(68 973)	(82 697)
Réserves			360 829	<u>628 162</u>
Total des fonds			1 167 968	<u>858 118</u>

Les notes font partie des états financiers.

Les états financiers ont été approuvés par le Conseil le 17 mai 2021 et ils ont été signés en leur nom par :

Meena Varma
Présidence du Conseil

Joshua Castellino
Directeur général/secrétaire

N° d'immatriculation 1544957
N° d'association caritative 282305

Minority Rights Group (à responsabilité limitée par garantie)
Bilan association caritative

Au 31 Décembre 2020

	Note	2020		2019
		£	£	£
Immobilisations				
Actif corporel	7		18 419	8 067
Investissements	8		265 034	<u>286 656</u>
			283 453	294 723
Actifs à court terme				
Débiteurs	9	508 338	138 049	
Banque et caisse		384 147	<u>461 179</u>	
		892 485	599 228	
Créditeurs : montants dus dans l'année	10a	(469 729)	<u>(361 002)</u>	
Fonds de roulement			422 756	<u>238 226</u>
Prévoyance retraite	10b	68 973		82 697
Actif net	11		637 235	<u>450 252</u>
Fonds	15			
Fonds affectés				
Excédentaire		414 352		(12 515)
Dons exclus de la contingence				
Prévoyance retraite		(68 973)		(82 697)
Réserves		291 856		<u>545 464</u>
Total des fonds			637 235	<u>450 252</u>

Les notes font partie des états financiers.

Les états financiers ont été approuvés par le Conseil le 17 mai 2021 et ils ont été signés en leur nom par :

Meena Varma
Vice-présidente et Présidente du comité financier et

Joshua Castellino
Directeur général/secrétaire

N° d'immatriculation 1544957
N° association caritative 282305

Minority Rights Group (à responsabilité limitée par garantie)
État des flux de trésorerie association caritative et groupe

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

	2020	2019
	£	£
Ressources résultat net (débours)	310 256	(142 791)
Intérêt reçu	(1 176)	-99
Intérêt payé	2 831	30 477
Revenu des investissements	(7 679)	(9 516)
Dotations aux amortissements	13 342	10 760
Baisse/ (hausse) en débiteurs	(292 673)	44 104
(Baisse)/ hausse en créditeurs	186 375	7 650
Encaissement/(sortie) net des activités d'exploitation	211 277	(59 415)
Achat d'actif corporel	(20 912)	(12 628)
Délestage de l'actif corporel	-	-
Intérêt reçu	1 176	99
Intérêt payé	(2 831)	(30 477)
Ajustements du change net	12 993	(64 611)
Hausse/(baisse) en liquidités dans la période	201 702	(167 031)
Banque et caisse nettes au 1er janvier 2020/2019	787 810	954 841
Banque et caisse nettes à la fin de l'exercice	989 512	787 810
	31 décembre	31 December
Banque et caisse	2020	2019
	£	£
Fonds en caisse - GBP	952	2 540
Fonds en banque - GBP	(25 496)	86 734
Fonds en caisse - devises étrangères (équivalent GBP)	8 912	9 483
Fonds en banque - devises étrangères (équivalent GBP)	1 005 144	689 053
Banque et caisse nettes	989 512	787 810

Soldes devises étrangères - Euro, USD, HUF hongrois et shillings ougandais - sont convertis en GBP aux taux de change de fin d'année conformément à la pratique standard.

N° d'immatriculation 1544957

N° d'association caritative : 282305

Minority Rights Group (à responsabilité limitée par garantie)
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Note

1. Pratiques comptables

- a) Les états financiers ont été préparés selon le principe des coûts historiques tel que modifié par l'inclusion d'investissements à la valeur marchande, et conformément aux pratiques comptables applicables y compris la loi britannique de 2006 relative aux sociétés. Ils respectent les recommandations de la déclaration d'informations, comptable et de pratique recommandée pour les associations caritatives (émises en janvier 2015). En raison de l'introduction des principes des PR FRS 102, les déclarations financières du groupe consolide les états financiers de l'association caritative et les engagements de sa filiale pour l'année. Minority Rights Group Europe (Hongrie) est consolidé dans ces états financiers en qualité de filiale. Tous les états financiers vont jusqu'au 31 décembre 2018. Toutes les transactions intra-groupe, les soldes et les gains latents sur les transactions entre les entités du groupe sont éliminés lors de la consolidation. Les pertes latentes sont aussi éliminées sauf si la transaction prouve un trouble avec les actifs transférés. Le cas échéant, des ajustements sont apportés aux états financiers de la filiale pour aligner les politiques comptables employées sur celles employées par d'autres membres du groupe. Aux fins de ces comptes, l'Ouganda est traité comme une succursale et la Hongrie une filiale.
- b) Tous les revenus sont reconnus lorsque le revenu est admissible, le reçu est probable et le montant peut être mesuré avec fiabilité. Le revenu immatériel est reconnu lorsque le prestataire de service a engendré des frais. Le temps des bénévoles n'est pas inclus dans les états financiers.
- c) Les subventions sont reconnues dans leur intégralité dans les états des activités financiers pour l'exercice lors duquel les critères de reconnaissance des revenus (comme précédemment) sont satisfaits. Les subventions reçues d'avance pour une période comptable future spécifique sont reportées uniquement si certaines des conditions préalables d'admissibilité à la subvention n'ont pas été satisfaites.
- d) Les revenus perçus de l'étranger sont traduits en livres sterling le jour de la réception. Les frais encourus à l'étranger sont traduits en livres sterling au taux de change moyen du mois. Les fonds étrangers détenus sont traduits en livres sterling aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les différences de change sont prises en compte pour arriver aux ressources d'exercice nettes.
- e) Les intérêts et les dividendes sont reconnus quand ils sont reçus.
- f) Les suscriptions sont incluses dans les revenus pour l'exercice lors duquel elles sont dues.
- g) Les ressources de dépenses sont reconnues dans la période une fois qu'il y a une obligation juridique ou constructive de transférer le bénéfice économique à un tiers, il est possible qu'un transfert des avantages économiques soit nécessaire en règlement, et le montant de l'obligation peut être mesuré de manière fiable. Les dépenses sont incluses dans le bilan des activités financières sur la base des droits constatés incluant la TVA qui ne peut pas être récupérée.
- h) Les ressources de dépenses sont attribuées à l'activité spécifique lorsque le coût est directement lié à cette activité. Mais le coût de gestion et d'administration de chaque activité, qui inclut les salaires et les frais généraux de la fonction centrale, est réparti sur la base des dépenses directes attribuables à chaque activité.
- i) Les liquidités et les équivalents de trésorerie incluent la banque et la caisse, ainsi que les dépôts à court terme, avec une maturité de trois mois ou moins.

1. Pratiques comptables (suite)

- k) Les loyers payables dans le cadre des baux d'exploitation, où substantiellement tous les risques et avantages d'une propriété subsistent avec le bailleur, sont imputés aux résultats des activités financières pour l'exercice lors duquel ils arrivent à échéance.
- l) Les frais de soutien des projets et de défense incluent les frais encourus dans le cadre des activités de projets et de défense qui ne sont pas couverts par les subventions de fonds affectés spécifiques. Les autres frais de soutien incluent les frais d'exploitation de l'association caritative qui ne peuvent être directement attribués aux projets de l'association ni aux campagnes de financement.
- m) Les coûts des campagnes de financement concernent les frais encourus par l'association caritative lors de la levée de fonds pour son travail de bienfaisance.
- n) La société de bienfaisance opère un régime de retraite pour le compte de ses employés. Les actifs du régime sont détenus séparément de ceux de l'association caritative dans un fonds administré séparément. Les coûts des retraites représentent les contributions payables selon le régime par la société de bienfaisance au fonds. La société de bienfaisance n'a aucun élément de passif actuel sous ce régime autre que le paiement des contributions même s'il subsiste un passif conditionnel concernant les garanties données par l'administrateur de la caisse de retraite qui sont décrites en plus amples détails à la Note 15 des états financiers.
- o) Les fonds affectés doivent être employés à des fins spécifiques comme indiqué par le donateur. Les dépenses qui répondent à ces critères sont imputées au fonds, avec une attribution juste des frais d'assistance et de gestion.
- p) Les fonds exclus de la contingence sont des dons et d'autres ressources de l'exercice à recevoir ou générés pour les objets de l'association caritative.
- q) Les dons affectés à des fins particulières par le Conseil de gestion pour des objectifs particuliers.
- r) Des transferts sont faits entre les dons affectés à des fins particulières, les fonds exclus de la contingence et les fonds affectés pour couvrir les déficits de financement d'un projet.
- s) La dépréciation est calculée pour radier le coût des immobilisations corporelles sur la base de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :
- | | |
|----------------------------------|--|
| Meubles et équipement - général | 4 ans |
| Meubles et équipement - projets | Entièrement dépréciés dans l'année d'achat |
| Installations, usine et machines | durée de bail des bureaux |
- Les éléments de matériel sont capitalisés lorsque le prix d'achat dépasse 250 £. Les frais de dépréciation sont attribués aux activités sur la base de l'utilisation des actifs associés dans ces activités.
- t) Les investissements détenus sous forme d'immobilisations corporelles à la valeur moyenne à la date du bilan. Le gain ou la perte pour la période est ajouté.e à l'état des activités financières.
- u) Les administrateurs ont évalué si le recours à la méthode de la continuité de l'exploitation convient et ils ont envisagé des situations ou des événements susceptibles de survenir qui pourraient nuire à la capacité du groupe de bienfaisance de continuer son exploitation. Les administrateurs ont effectué cette évaluation pour une période d'au moins un an à compter de la date d'approbation des états financiers. Les administrateurs ont pris en considération les projections et prévisions du groupe de bienfaisance et ils ont pris en compte les pressions relatives aux subventions, et notamment l'impact de la COVID-19 dans ces domaines. Après s'être renseignés, les administrateurs ont conclu qu'il est raisonnable de penser que le groupe de bienfaisance dispose de suffisamment de ressources pour continuer ses opérations à l'avenir. À la date d'approbation, les administrateurs confirment qu'il n'y a aucune incertitude matérielle concernant la supposition de continuité d'exploitation. Par conséquent, le groupe de bienfaisance continue d'adopter la méthode de la continuité de l'exploitation pour la préparation de ses états financiers.

Minority Rights Group (à responsabilité limitée par garantie)
Notes afférentes aux états financiers (suite)
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

2. Analyse revenus non affectés	2020	2019
	£	£
Legs, dons et subventions principaux	£	£
Blanes Trust	25 000	50 000
Meadowbrook Charitable Trust	4 000	-
Sylvia Adams Charitable Trust	8 000	9 000
Ericson Trust	2 000	3 000
Eva Reckitt Charitable Trust	1 000	-
Rathbone Trust	-	2 000
Swedish International Development Cooperation Agency	549 927	442 859
T. H. Brunner Charitable Trust	1 000	1 000
Norwegian Ministry of Foreign Affairs*	204 446	623 343
Other income and donations	7 182	6 088
Sub-total	802 555	1 137 290
Other income		
Investment income	7 679	9 516
Policy and publications	6 566	14 527
Other income	5 264	16 681
Sub-total	19 509	40 725
Total	822 064	1 178 015

* Le montants des subventions pour 2019 incluent une subvention pour la première moitié de 2020 reçue à l'avance.

Minority Rights Group (à responsabilité limitée par garantie)
Notes afférentes aux états financiers (suite)
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Note

3 Dépenses - Groupe et association

	Collecte de fonds	Défense et projets	Politique et publications	Frais de soutien	Total 2020	Total 2019
	£	£	£	£	£	£
Frais de personnel (note 5)	61 120	499 972	92 865	202 159	856 116	712 308
Consultants et bureaux régionaux	76 914	592 999	23 199	-	693 112	557 653
Bénévoles	548	1 836	27	331	2 742	11 972
Développement et formation de personnel	220	1 958	-	-	2 178	7 003
Subsistance et déplacements du personnel	-	80 292	289	1 509	82 090	137 584
Activités des partenaires	-	1 951 129	-	-	1 951 129	991 555
Séminaires, formations et autres évènements	1 191	32 121	-	7 048	40 360	135 972
Politiques et informations	512	109 911	370	1 543	112 336	22 386
Audits des projets	-	13 836	-	-	13 836	36 229
Change et frais bancaires	93	43 358	-	-	43 451	20 934
Autres coûts financiers	537	28 045	1 879	58 469	88 930	49 960
Dépenses en TI	-	23 182	-	-	23 182	-
Équipement du projet	-	64 997	-	-	64 997	-
Loyers bureaux locaux et autres dépenses	-	26 471	-	-	26 471	27 701
Frais professionnels	-	38 071	-	60	38 131	3 817
Sous-total	141 135	3 508 178	118 629	271 118	4 039 060	2 715 074
Frais d'exploitation bureaux	2 057	51 129	1 729	3 951	58 867	41 487
Frais comptables et audit généraux	1 159	28 800	974	2 226	33 159	25 365
Autres coûts financiers	99	2 459	83	190	2 831	30 477
Locaux	1 159	154 292	5 217	16 972	177 640	203 738
Recrutement	70	1 752	59	135	2 017	1 069
Dotations aux amortissements	-	1 670	-	10 282	11 952	10 780
Réunions et dépenses des administrateurs	43	1 057	36	82	1 217	6 720
Autres coûts	-	(53 053)	-	-	(53 053)	11 660
Sous-total	4 586	188 106	8 098	33 838	234 629	331 297
Total	145 721	3 696 285	126 727	304 957	4 273 690	3 046 372
Frais de soutien *	11 197	284 022	9 738	- 304 957	-	-
Dépenses totales	156 918	3 980 306	136 465	-	4 273 690	3 046 372

* * Les frais de soutien sont alloués aux activités premières proportionnellement aux dépenses allouées et directes totales de telles activités.

Minority Rights Group (à responsabilité limitée par garantie)
Notes afférentes aux états financiers (suite)
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Note

4. Ressources d'exercice/(débours) pour l'année - Groupe et association

Déclaré après charge / crédit

	2020	2019
	£	£
Dépréciation	13 342	10 760
Dépenses des membres du Conseil	1 217	6 720
Rémunération des auditeurs :		
Audits généraux du groupe et associati	24 257	17 016
Autres conseils	8 902	8 349
Audits donateurs (projet)	13 836	36 229
Locations baux d'exploitation :		
Propriété	133 930	127 733
Autres	5 048	6 937

Les dépenses remboursées des membres du Conseil représentent le remboursement des frais de déplacement et de subsistance de 1 217 £ (2019 : 6 720 £) des membres pour la participation à des réunions du Conseil.

5. Nombre et frais de personnel

Frais de personnel comme suit :

	2020	2019
	£	£
Salaires	1 401 100	1 139 268
Frais de sécurité sociale	93 297	86 326
Contributions aux retraites	54 831	49 844
	1 549 228	1 275 438

Les salaires incluent ceux de 2 membres clés de la direction, les employés les mieux payés, qui ont gagné au total 125 900 £ pendant l'année (76 214 £ en 2018). Il y a eu un poste vacant en 2018. Seulement un employé a gagné au-delà de 60 000 £ en 2019 ; les contributions par l'employeur à la caisse de retraite pour cet employé se sont élevées à 8 000 £ (20 000 en 2018). Le salaire et les frais généraux des autres personnels clés se sont élevés à 122 807 £ (2018 : 130 000 £)

Le nombre d'employés hebdomadaires moyen (équivalent de plein temps) pendant l'année a été comme suit :

	2020	2019
	No.	No.
Bureau des directeurs pendant levée de fonds	6	6
Administration et finance	5	5
Projets et assistance projets dont bureaux régionaux	35	30
	46	41

Le temps du personnel dirigeant et opérationnel est attribué aux activités sur la base du temps réellement travaillé. Le temps du personnel de soutien est assigné aux activités au pro rata basé sur le nombre d'employés (équivalent à temps plein) qui travaillent sur ces activités. Par ailleurs, MRG a plusieurs consultants à l'étranger avec des contrats à long terme.

6. Taxation

L'association caritative est exempte de l'impôt sur les sociétés puisque tous ces revenus sont caritatifs et sont appliqués à des fins de bienfaisance.

Minority Rights Group (à responsabilité limitée par garantie)
Notes afférentes aux états financiers (suite)
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Note

7. Actifs corporels - Groupe et association

	Groupe		Association	
	Meuble & équipement 2020 £	Meuble & équipement 2019 £	Meuble & équipement 2020 £	Meuble & équipement 2019 £
Frais				
Au début de l'exercice	52 984	41 903	39 504	28 944
Ajouts dans l'année	20 912	12 628	20 332	10 560
Éliminations dans l'année	-	(1 547)	-	-
À la fin de l'exercice	73 896	52 984	59 836	39 504
Dépréciation				
Au début de l'exercice	41 021	33 986	30 481	22 270
Débit pour l'année	13 342	10 760	10 936	9 167
Éliminations dans l'année	-	(1 547)	-	-
À la fin de l'exercice	54 363	43 199	41 417	31 437
Valeur comptable nette				
À la fin de l'exercice	19 533	9 785	18 419	8 067
Au début de l'exercice	11 963	7 569	8 067	7 264

8. Investissements - Groupe et association

	2020 £	2019 £
Valeur du marché au début de l'exercice	286 656	239 934
Revenu des investissements réinvestis	7 679	9 417
Bénéfices nets	(29 302)	37 305
Valeur du marché à la fin de l'exercice	265 034	286 656
Coût historique à la fin de l'exercice	90 301	90 301

9. Débiteurs

	Group		Charity	
	2020 £	2019 £	2020 £	2019 £
Soldes offices régionaux	-	5 152	69 164	-
Autres débiteurs	32 379	25 630	30 202	25 630
Pré-paiement	42 924	46 901	42 924	41 426
Revenu gagné	366 048	70 993	366 048	70 993
	441 350	148 677	508 338	138 049

Minority Rights Group (à responsabilité limitée par garantie)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Note

10a. Créanciers : montants dus dans 1 an

	Groupe		Association	
	2020	2019	2020	2019
	£	£	£	£
Créanciers	33 678	26 091	33 678	14 235
Fiscalité, sécurité sociale et autres paies	67 179	38 476	66 357	32 412
Subventions repayables	63 484	40 480	63 484	40 480
Soldes offices régionaux	-	-	-	100 143
Autres créanciers	5 381	24 069	1 703	15 843
Comptes de régularisation	308 766	162 996	304 508	157 889
	478 487	292 112	469 729	361 002

L'association a obtenu une facilité de caisse en devises multiples avec NatWest, à hauteur de 120 000 £ en 2012. Cette facilité est sécurisée par une obligation non garantie sur ses biens.

10b. Prévoyance retraite

	Groupe		Association	
	2020	2019	2020	2019
	£	£	£	£
Passif au titre du régime de retraite	68 973	82 697	68 973	82 697
	68 973	82 697	68 973	82 697

11. Analyse des actifs nets entre les fonds

Groupe	Fonds affectés	Fonds généraux	Total des fonds
	£	£	£
Actif corporel	-	19 533	19 532
Investissements en immobilisations	-	265 034	265 033
Passifs à long terme	-	68 973	68 973
Fonds de roulement	876 112	(61 683)	814 429
Actifs nets à la fin de l'exercice	876 112	291 856	1 167 968

Association	Fonds affectés	Fonds généraux	Total des fonds
	£	£	£
Actif corporel	-	18 419	18 419
Investissements en immobilisations	-	265 034	265 034
Passifs à long terme	-	68 973	68 973
Fonds de roulement	414 352	8 404	422 756
Actifs nets à la fin de l'exercice	414 352	360 829	775 181

12. Engagements baux d'exploitation

Engagements baux d'exploitation

L'association a des engagements à la fin de l'année, conformément aux baux d'exploitation suivants :

Propriété	2020	2019
	£	£
Moins d'1 an	133 930	127 773

Équipement	2020	2019
	£	£
Moins d'1 an	-	-
2-5 ans	5048	6973

13 Devises

Les soldes de fonds affectés détenus en devises étrangères à la fin de l'exercice ont été traduits en Livres Sterling au taux de change en vigueur au mardi 31 décembre 2019, conformément aux normes d'informations financières.

Cependant, ces fonds restent dans les comptes en devise étrangère. La CE, sur les donateurs de l'association, demande des conversions entre les devises de manières particulières, stipulées dans le contrat, ce qui peut engendrer des différences de change entre la valeur GBP des soldes des fonds à la Note 15 et la valeur réelle quand les soldes sont dépensés ou convertis.

14. Régime de retraite

Les contributions déposées dans le plan de croissance jusqu'en septembre 2001 inclus étaient converties en montant définis de retraite payables à compter de la date formelle de départ en retraite. Depuis octobre 2001, les contributions ont été investies dans des fonds personnels qui ont une garantie du capital et qui sont convertis en retraites lors du départ en retraite, soit dans le plan de croissance, soit par l'achat d'une rente.

L'administrateur du plan demande une évaluation actuarielle tous les trois ans pour déterminer la position du financement du plan en comparant les actifs avec le passif des services passés à la date d'évaluation. Les règles du plan donnent à l'administrateur la capacité de demander aux employeurs de contribuer plus pour garantir l'objectif de financement statutaire conformément à la loi Britannique de 2004 relative aux retraites.

L'actuaire du régime a préparé une mise à jour de la position du financement à compter de septembre 2017. La valeur de marché des actifs du plan ainsi que les dispositions techniques des plans (à savoir passif des services passés) ont révélé un déficit de 131,50 millions de Livres Sterling (2017 : déficit de 230, 6 millions de Livres Sterling), ce qui équivaut à un niveau de financement de 85,8 % (2018 : 85,8%).

Si une évaluation actuarielle révèle un déficit des actifs comparés aux passifs, les administrateurs doivent préparer un plan de redressement qui détermine les étapes à suivre pour remédier au déficit. Le plan de redressement proposé demande la participation des employeurs à compter de 1er janvier 2017 devant payer 14 78 £ par an. Les paiements du plan de redressement augmentent de 3 % le 1er avril de chaque année et continuent jusqu'au 31 décembre 2025.

Suite à des changements de législation en septembre 2005 et en novembre 2011, il est possible que la dette de l'employeur soit perçue par l'administrateur du plan. La dette est seulement due si l'employeur cesse de participer au plan ou si le plan est dissolu. Le Pensions Trust a informé Minority Rights Group de la dette de l'employeur estimée en cas du retrait du plan sur la base de la position financière du plan à compter du 30 septembre 2016. Minority Rights Group serait responsable de la part estimée de la dette de l'employeur de 317 201 £ (2015 : 272 022£) s'il avait quitté le plan en septembre 2016.

Selon le Conseil de gestion, puisque l'association caritative pense continuer d'offrir une adhésion au plan et parce qu'il n'est pas informé de l'intention de dissoudre le plan, la dette va sûrement se cristalliser à l'avenir.

Selon le Conseil de gestion, puisque l'association caritative pense continuer d'offrir une adhésion au plan et parce qu'il n'est pas informé de l'intention de dissoudre le plan, la dette va sûrement se cristalliser à l'avenir.

Note

15. Mouvements de fonds

	Début de l'exercice	Ressources de l'exercice	Ressources de débours	Transferts dont financement de contrepartie MRC	Fin de l'exercice
	£	£	£	£	£
AFRIQUE					
Ken La voix des défenseurs des droits des autochtones	-	114 114	(60 563)	3 028	56 579
Commission européenne	-	114 114	(60 563)	3 028	56 579
FIN Disparité à Dignité	40 862	336 067	(264 493)	-	112 436
Ministère finlandais des Affaires étrangères	40 862	336 067	(264 493)	-	112 436
Droits des minorités et des populations autochtones en	56 449	152 057	(156 993)	23 549	75 062
IR4 Afrique					
Irish Aid	56 449	152 057	(156 993)	23 549	75 062
Capacité de la société civile, défenseurs des droits de	24 673	111 889	(92 133)	4 357	48 786
RW2 l'homme					
Commission européenne	24 673	106 889	(87 133)	4 357	48 786
Eva Cornish Foundation	-	5 000	(5 000)	-	-
Droits fonciers autochtones pour prévenir le changement	(19 507)	217 853	(278 599)	33 432	(46 821)
LR1 climatique *					
Commission européenne	(19 507)	217 853	(278 599)	33 432	(46 821)
CR2 Egalité religieuse et développement inclusif	(20 706)	359 976	(298 264)	(27 006)	14 000
UKaidirect via Institute of Development Studies	(20 706)	359 976	(298 264)	(27 006)	14 000
DFDC Prévenir et résoudre les conflits en Afrique	2 544	383 571	(368 445)	-	17 670
UKaidirect	2 544	383 571	(368 445)	-	17 670
DFDM Santé de la procréation des populations autochtones	11 973	327 320	(345 544)	-	(6 251)
UKaidirect	11 973	327 320	(345 544)	-	(6 251)
Action de l'UNESCO pour promouvoir les langues	-	35 677	(23 886)	-	11 791
UNEI indigènes					
UNESCO	-	35 677	(23 886)	-	11 791
SWIK20 Audit inclusion minorités pour SDC Horn of Africa	-	47 172	(29 387)	-	17 785
Ambassade suisse Kenya	-	47 172	(29 387)	-	17 785
Sous-total	96 288	2 085 696	(1 918 307)	37 360	301 036
MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD					
AA10 Renforcer les défenseurs des droits de l'homme en I	38 581	25 425	(66 091)	2 085	
Commission européenne	38 581	25 425	(66 091)	2 085	
EGY20 Droits des minorités en Égypte	-	122 472	(25 499)	-	96 973
Commission européenne	-	122 472	(25 499)	-	96 973
CSHR1 Initiative de protection égalité des minorités	-	8 049	(6 533)	-	1 516
USDRL via CSHR	-	8 049	(6 533)	-	1 516
TUI20 All 4 All	-	316 001	(173 838)	-	142 163
Ministère Affaires étrang. Pays-Bas		316 001	(173 838)	-	142 163
TU1 Capacités de la Société civile en Tunisie	36 241	104 018	(131 006)	2 822	12 075
Commission européenne	36 241	104 018	(131 006)	2 822	12 075
Sous-total	74 822	575 965	(402 966)	4 907	252 728

Minority Rights Group (à responsabilité limitée par garantie) Notes afférentes aux états financiers (suite) Pour l'exercice

Note

15. Mouvements de fonds

	Début de l'exercice	Ressources de l'exercice	Ressources de débours	Transferts dont financement de contrepartie MRG	Fin de l'exercice
	£	£	£	£	£
REGION CEI/EUROPE					
FFH Protection contre la haine :	(32 652)	-	22 170	10 482	
Commission européenne	(32 652)	-	22 170	10 482	
FA1 Procès justes des personnes suspectées ou accusées de crime	-	-	(16 837)	16 837	-
Commission européenne	-	-	(16 837)	16 837	-
REI20 Egalité des Roms par meilleur accès à l'aide juridique	-	196 340	(37 886)	3 640	162 094
Commission européenne	-	196 340	(37 886)	-	158 454
Dorsey and Whitney LLP	-	-	-	3 640	3 640
UR1 Partnerships for All - Roms et autorités locales en Ukraine	(50 020)	-	58 076	(8 056)	()
Commission européenne	(50 020)	-	58 076	(8 056)	()
NRD Droits des minorités religieuses	203 525	284 171	(429 939)	42 994	100 751
Norad	203 525	284 171	(429 939)	42 994	100 751
Sous-total Région Europe/CEI	120 853	480 511	(404 417)	65 897	262 844
REGION ASIE-PACIFIQUE					
SA1 Pluralisme religieux et respect de la liberté de religion ou de conviction en Asie du Sud	43 913	144 324	(186 883)	9 344	10 698
Commission européenne	43 913	144 324	(186 883)	9 344	10 698
PK1 Tolérance par les arts pour la jeunesse pakistanaise	16 105	-	(10 663)	-	5 442
Fondation du Commonwealth pour la démocratie	16 105	-	(10 663)	-	5 442
REGION Asie et PACIFIQUE - Sous-total	60 017	144 324	(197 546)	9 344	16 139
COMMUNICATIONS STRATÉGIQUES					
MM1 Rapports sur dév. Minorités et migration	105 736	267 712	(335 728)	-	37 720
Commission européenne	105 736	267 712	(335 728)	-	37 720
Communications stratégiques : sous-total	105 736	267 712	(335 728)	-	37 720
DÉMARGINALISATION ET LITIGE STRATÉGIQUE					
LG1 Voice UCRT	-	14 123	(14 567)	444	()
Voice UCRT	-	14 123	(14 567)	444	()
LG10 Autres projets juridiques dont subvention redistribuée ASI	-	(13 426)	(3 086)	16 512	
Diverses sources charitables	-	(13 426)	(3 086)	16 512	
LG12 Environnement favorable pour éradiquer l'esclavage	(53 715)	(9 977)	(2 848)	66 540	
USDRL	(53 715)	(9 977)	(2 848)	66 540	
LG13 De l'action à l'égalité des droits pour les Roms	-	43 592	(43 267)	-325	
UE via Sonce	-	43 592	(43 267)	-325	
LG14 Mettre fin à l'esclavage en Mauritanie : UE	-	163 631	(171 921)	17 192	8 902
Commission européenne	-	163 631	(171 921)	17 192	8 902
LG15 Justice pour les femmes et enfants Haratine	-	11 628	(9 973)	997	2 653
UNHCR	-	11 628	(9 973)	997	2 653
BH1 Droits des minorités et des autochtones au Botswana	-	(23 003)	-	23 003	-
Commission européenne	-	(23 003)	-	23 003	-
Démarginalisation et litige stratégique : sous-total	(53 715)	186 568	(245 661)	124 363	11 555
OTHER Diverses activités charitables					
Dep. de AUSW, Angele Genheiten Eda, Suisse	-	3 580	(3 580)	-	-
Appel éducation - Meadwbrook trust	-	-	-	4 000	4 000
Appel éducation - Charities Trust BBC	-	-	-	5 889	5 889
Appel éducation - supporters individuels	-	-	-	7 633	7 633
Autres	(39 019)	17 526	(47 841,8)	69 335	
	(39 019)	21 106	(51 422)	86 857	17 522

Note 15 Mouvements de fonds
Fonds affectés

	Début de l'exercice	Ressources de l'exercice	Ressources de débours	Transferts dont financement de contrepartie MRG	Fin de l'exercice
	£	£	£		£
Afrique	96 288	2 085 696	(1 918 307)	37 360	301 036
Moyen-Orient et Afrique du nord	74 822	575 965	(402 966)	4 907	252 728
Région Europe/CEI	120 853	480 511	(404 417)	65 897	262 844
Région Asie-Pacifique	60 017	144 324	(197 546)	9 344	16 139
Communication stratégique	105 736	267 712	(335 728)	-	37 720
Démarginalisation et litige stratégique	(53 715)	186 568	(245 661)	124 363	11 555
Autres activités caritatives	(39 019)	21 106	(51 422)	86 857	17 522
Total des fonds affectés	364 982	3 761 882	(3 556 047)	328 728	899 545
Différences de change latentes	(52 329)	28 896			(23 433)
Total des fonds affectés	312 653	3 790 778	(3 556 047)	328 728	876 112

Dons exclus de la contingence

Réserve de réévaluation	178 927	-	(29 302)	-	149 625
Prévoyance retraite	(82 697)	-	13 724	-	(68 973)
Fonds général	449 235	822 064	(731 366)	(328 728)	211 204
Total des fonds exclus de la contingence	545 465	822 064	(746 944)	(328 728)	291 856
Total des fonds	858 118	4 612 842	(4 302 992)	-	1 167 968

Le total du fonds est positif quand la subvention reçue est supérieure au montant dépensé jusqu'à la fin de l'année. Les soldes continus sont dépensés sur des activités de subvention dans les années suivantes. Le solde du fonds est négatif quand le montant dépensé à la clôture de l'exercice dépasse la subvention reçue. Les soldes reportés sont remboursés des paiements de donateurs les années suivantes.

Rights Group (à responsabilité limitée par garantie) Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Revenus et dépenses 2020 par objectif stratégique		
ELEMENTS	Revenu £	Dépenses £
PROGRAMMES DE SUBVENTIONS, DONNS ET ACTIVITES	802 555	424 259
Politique et publications	6 566	136 465
Autres	5 264	-
Revenu des investissements	7 679	-
Frais d'exploitation (département)	-	-
Levée de fonds	-	156 918
Gestion, finance, administration, TI Locaux et autres frais généraux	-	304 957
Moins : Redressement frais d'exploitation	-	-
Gestion, finance, administration, TI Locaux et autres frais généraux	-	(304 957)
PROGRAMMES DE SUBVENTIONS, DONNS ET ACTIVITES	822 064	717 642
OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Contrer les persécutions ethniques religieuses, une cause profonde de la migration forcée		
Moyen-Orient/Afrique du nord		
Renforcer les défenseurs des droits de l'homme en Iran et Irak	25 425	66 091
Droits des minorités en Égypte	122 472	25 499
Initiative de protection égalité des minorités	8 049	6 533
All 4 All	316 001	173 838
Capacités de la Société civile en Tunisie	104 018	131 006
Région Asie-Pacifique	-	-
Pluralisme religieux et respect de la liberté de religion ou de conviction en Asie du Sud-Est	144 324	186 883
Défense et comm. mondiales et entre régions	-	-
Rapports sur dév. Minorités et migration	267 712	335 728
OBJECTIF STRATEGIQUE TOTAL 1 - Total	988 001	925 577
OBJECTIF STRATEGIQUE 2 :		
Inclusion des minorités et des populations autochtones dans la société et le développement durable		
Région Afrique		
Voices of Indigenous Human Rights Defenders	114 114	60 563
Disparity to Dignity	336 067	264 493
Droits des minorités et des populations autochtones en Afrique	152 057	156 993
Capacity of Civil Society, Human Rights Defenders	111 889	92 133
Indigenous Land Rights to Prevent Climate Change *	217 853	278 599
Egalité religieuse et développement inclusif	359 976	298 264
Prévenir et résoudre les conflits en Afrique	383 571	368 445
Santé de la procréation des populations autochtones	327 320	345 544
Action de l'UNESCO pour promouvoir les langues indigènes	35 677	23 886
Audit inclusion minorités pour SDC Horn of Africa	47 172	29 387
Région Europe/Asie centrale	-	-
Protection contre la haine :	-	(22 170)
Procès justes des personnes suspectées ou accusées de crimes	-	16 837
Egalité des Roms par meilleur accès à l'aide juridique	196 340	37 886
Partnerships for All - Roms et autorités locales en Ukraine	-	(58 076)
Droits des minorités religieuses	284 171	429 939
Démarginalisation et litige stratégique	-	-
Voice UCRT	14 123	14 567
Autres projets juridiques dont subvention redistribuée ASI	(13 426)	3 086
Environnement favorable pour éradiquer l'esclavage	(9 977)	2 848
De l'action à l'égalité des droits pour les Roms	43 592	43 267
Mettre fin à l'esclavage en Mauritanie : UE	163 631	171 921
Justice pour les femmes et enfants Haratine	11 628	9 973
Droits des minorités et des autochtones au Botswana	(23 003)	-
Projets de prévention contre la haine mondiaux et entre régions	-	-
Tolérance par les arts pour la jeunesse pakistanaise	-	10 663
Diverses activités charitables	21 106	51 422
OBJECTIF STRATEGIQUE TOTAL 2 - Total	2 773 881	2 630 470
OBJECTIF STRATEGIQUE TOTAL 1 & 2	3 761 882	3 556 047
ACTIVITE TOTALE	4 583 946	4 273 690

17	Dispositions de cofinancement										
	Presque tous les projets de MRG nécessitent un cofinancement de sources secondaires dont le financement des activités de base de MRG. Sida et le Ministère norvégien des Affaires étrangères offrent la majorité des dons et aident à cofinancer nos projets. Mais, il n'y a qu'un nombre limité de situations où des activités peuvent être partagées par au moins deux projets : ceci est traité comme un cofinancement par un projet avec l'approbation du donateur principal. Le tableau ci-dessous récapitule les cofinancements confirmés pour 2020										
	Commentaire	Légende	EG20	IR4	Ken	LG14	LR1	MM1	NOR	SA1	TU1
	CR2 offre un petit co-financement (CF) pour NOR	CR2									
	EG20 offre un CF pour NOR	EG20									
	Fin1 offre un CF pour MMI et Kenya	Fin1									
	IR4 offre un CF pour LR1 et RW1	IR4									
	LG12 USAID offre CF pour LG14	LG12									
	LR1 offre un CF pour IA4	LR1									
	NOR offre un CF pour EG20 et SA1	NOR									
	RW1 offre un CF pour IA4	RW2									
	SA 1 offre un CF pour NOR	SA1									
	TUI20 Pays-Bas offre CF pour TU1 UE	TUI20									
18	Évènements postérieurs à la clôture										
	Les lourdes compressions du gouvernement britannique à ses APD annoncées le 29 avril réduiront CREID de 60 %, et l'arrêt du travail au Myanmar. L'impact complet des compressions est encore inconnu mais les travaux en Irak seront sûrement achevés plus tôt, et l'implémentation au Pakistan sera ralentie.										
	Le projet pour la santé des mères, focalisé sur les droits à la santé sexuelle et de la procréation des femmes autochtones et de minorité au Cambodge et à Myanmar a eu des problèmes en 2020. L'impact de la pandémie a été exacerbé par une réduction du budget de 25 % requis par le donateur (FCDO) durant l'été 2020.										
	Le coup au Myanmar s'est produit alors que des projets pilotes devaient être déployés en janvier 2021, avec la décision du FCDO d'éviter tout travail susceptible d'aider l'armée, et de suspendre toutes les tâches, y compris celles qui ont été essentielles au régime ou qui ont permis de soutenir les manifestants. Le 30 avril, MRG a été informée que dans le cadre des vastes réductions en subventions du R.-U., le projet a été entièrement annulé avec un préavis de 90 jours d'arrêter toutes les activités et de les clore correctement, et de manière responsable.										